

Plateforme44 des ONG pour la Palestine
21 Allée Baco
44000 Nantes

afpsnantes@wanadoo.fr

le 4 avril 2018

Madame la députée,

Comme convenu nous vous faisons part des points majeurs abordés lors de notre rencontre du 26 mars dernier et nous vous transmettons les documents vous permettant d'engager les démarches que vous projetez.

Dans un contexte particulièrement tendu - accélération de la colonisation, projets d'annexions de larges territoires palestiniens, répression envers les enfants, les jeunes et les militants de la résistance non-violente (Ahed Tamimi en étant le symbole), poursuite du blocus de Gaza et effets des décisions de Donald Trump - nous vous avons montré l'importance de la reconnaissance par la France de l'État de Palestine pour éviter l'état d'apartheid définitif en Israël ce qu'une loi est sur le point de valider. Nous avons insisté sur les actions et les prises de position des Israéliens qui condamnent la politique d'extrême-droite de leurs autorités.

Il n'y a pas d'équilibre entre Israël et la Palestine, les violations continues du Droit international par la puissance occupante appellent de la part de la France plus que des « regrets » et des « déplorations ». A ce titre, les rapports des Consuls de l'UE à Jérusalem appellent à des actes. (page 37 et suiv. à https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rapport_chefs_mission_ue_francais_-_pax_christi.pdf). Le poids de notre Histoire ne doit pas nous téjaniser vis à vis d'un État qui colonise un autre peuple, certaines crispations de notre société sont liées à l'inaction de notre pays.

Nous vous avons rappelé la grave confusion des plus hautes autorités de la France entre critique de l'État d'Israël, antisionisme et antisémitisme. Aucune complaisance n'est permise envers tout racisme mais comme l'a écrit madame Mogherini, la liberté d'expression est un droit citoyen et l'appel à boycott ne peut être contesté. A ce titre, nous vous avons demandé d'agir pour lever la circulaire Alliot-Marie/Mercier qui a conduit à la condamnation en justice des militants de Colmar. La CEDH doit se prononcer à ce sujet.

Nous avons présenté certaines de nos actions et vous avez projeté de les appuyer :

- Salah Hamouri franco-palestinien emprisonné sans qu'il en sache les motifs, doit être libéré sans condition et pouvoir vivre en famille dans son pays. La France a agi en son temps pour la libération de Lou Bureau.
- La campagne BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) initiée par les Palestiniens depuis 2005 est bien engagée et a des résultats : clients-consommateurs, pour ne plus être complices de la colonisation, nous agissons sur l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires des colonies par la France et l'UE, la dénonciation des tromperies à l'origine d'autres produits, c'est le « B » de BDS. Des sociétés Orange, Veolia ont désinvesti des colonies ou pour Poma se sont engagées à ne pas investir. C'est le « D » Nous avons attiré votre attention sur le rôle des 5 banques françaises qui sont « *en liaisons dangereuses avec la colonisation* ». Elles doivent cesser toute collaboration directe et indirecte avec la colonisation, De même des sociétés d'ingénierie comme EGIS sur les transports à Jérusalem-Est (fichier joint). L'objectif reste le « S » : sanctions par l'UE et la France.

Aussi, nous vous sollicitons pour appuyer nos actions auprès des services de l'État sur le département (à monsieur le directeur de la DDPP44, à madame la Préfète) et au Ministère quant au respect de la réglementation sur l'étiquetage. Celle-ci n'est pas ou peu respectée. (dossier joint). A terme, la France doit interdire l'importation des produits des colonies. Au vu des échanges entre Israël et la France, ce serait financièrement modeste mais ce serait un signal très fort envers les autorités israéliennes, leur impunité serait contestée, la grandeur de la France rehaussée. Il ne faut certainement pas sous-estimer l'importance d'une « question écrite » sur le sujet, elle participe de la pression exercée sur les ministères pour l'application de leurs propres décisions.

La France doit aller plus loin : interdire toute coopération militaire et sécuritaire, les Palestiniens sont les premières victimes de « laboratoire » de moyens militaires et sécuritaires. Un seul exemple : l'usage de drones pour lancer des gaz lacrymogènes à Gaza.

Alors qu'en cette année 2018 est organisée « *l'année culturelle croisée France-Israël* », il ne nous faut pas oublier que si 1948 est l'année de la Proclamation de l'État d'Israël, c'est aussi celle de la Naqba, la catastrophe, l'expulsion de 800 000 Palestiniens. Il nous faut lever nos blocages mentaux, revoir nos représentations sur un pays qui soumet tout un peuple et en poursuit, à bas bruit médiatique, l'expulsion.

Le respect du Droit, des droits humains et politiques du peuple palestinien est le fondement de nos démarches collectives.

Vous remerciant de votre aimable attention, nous restons attentifs à ce que les autorités que vous alerterez pèsent de tout leur poids sur les sujets abordés. Nous souhaitons rester en relation avec vous quant à leur suite.

Les représentants de la Plateforme44 des ONG pour la Palestine

Ghislaine DUPAS - Comité Solidarité Palestine Région nazairienne
Anne GEILER - Artisans du Monde St-Nazaire
Bernard ALBERT - AFPS44
Jean-Louis FOUCAUD – CCFD-TS44